



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE
(GROUPE CANZ) LORS DE LA CENT SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**POINT 6(G) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole sur ce point de l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons entendu beaucoup de démentis aujourd'hui et d'allégations concernant la décision sur la lutte contre la menace d'utilisation des armes chimiques qui a été adoptée lors de la Conférence spéciale des États parties en 2018. Le groupe CANZ a appuyé cette décision à l'époque et soutient sa mise en œuvre depuis.

Soyons clairs : la Syrie est tenue – et pourtant elle continue de ne pas s'acquitter de ses obligations – de coopérer avec le Secrétariat technique, de remplir ses obligations au titre de la Convention et de se conformer aux décisions des organes directeurs de l'OIAC et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les obligations des États parties au titre de la Convention ne sont ni facultatives ni une question de courtoisie.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réaffirment leur soutien indéfectible au travail inestimable réalisé par le Secrétariat technique et ses équipes, notamment l'Équipe d'enquête et d'identification (IIT) et la Mission d'établissement des faits (FFM). Ces équipes ont toujours fourni des rapports exhaustifs, de grande qualité, aux moments opportuns, et ont accompli leur travail avec le plus haut niveau de professionnalisme, d'impartialité et d'intégrité. Nous réitérons également notre confiance à l'égard du mandat de l'Équipe d'enquête et d'identification qui vise à identifier les auteurs de cas précis d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, comme établi par la décision de juin 2018. Cette décision a été adoptée avec le soutien de plus des deux tiers des membres présents et votants requis par la Convention et l'article 69 du Règlement intérieur de la Conférence des États parties.

Alors que nous travaillons à la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes chimiques, l'OIAC devrait continuer à enquêter sur les attaques aux armes chimiques, que ce soit en Syrie ou ailleurs, afin de veiller à ce que les auteurs soient identifiés et tenus pour responsables de leurs actes. Nous réitérons notre ferme conviction, inscrite dans la Déclaration d'Ypres de l'OIAC, que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, à tout moment et dans n'importe quelles circonstances, doivent être tenus pour responsables.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette déclaration du groupe CANZ comme un document officiel de la 107^e session du Conseil exécutif et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.